



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

« Contrôles routiers intensifs visant le respect du couvre-feu »

Saguenay, 02 février 2021 – À la suite des dernières annonces du gouvernement du Québec concernant la COVID-19, le Service de police de Saguenay tient à rappeler aux citoyens que le couvre-feu demeure entre 20 h et 5 h et ce jusqu'au 8 février prochain.

Afin de soutenir la santé publique, les 5-6 et 7 février prochains entre 20 h et 5 h, les policiers de Saguenay procéderont à des opérations de contrôles routiers fixes et aléatoires. Tous les occupants des véhicules seront abordés. Chaque personne aura l'opportunité de démontrer qu'elle bénéficie d'une exception au décret. Rappelons que toute infraction reliée au décret peut entraîner une amende variant de 1 000 \$ à 6 000 \$ plus les frais.

Par la même occasion, les policiers feront des vérifications en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblies par l'alcool ou la drogue.

Ces opérations seront effectuées par l'ensemble des corps de police du Québec.

Noter qu'à partir du 8 février, il y aura assouplissement du couvre-feu qui sera de 21 h 30 à 5 h. Afin d'assurer le respect des mesures, les policiers de Saguenay continueront leurs efforts en effectuant des vérifications sur l'ensemble du territoire.

Pour obtenir des précisions ou connaître les exceptions au décret, visitez l'adresse www.quebec.ca.

Pour lutter contre la COVID-19, chaque geste compte, ensemble faisons la différence!

- 30 -

Source : Service de police de Saguenay
Communication médias
Tél. : 418 698-3978
Courriel : medias.police@ville.saguenay.qc.ca

